

Validation du rôle des conseillères médicales en environnement intérieur

(article paru dans la revue Réseaux Asthme d'octobre 2000)

Sous la coordination de l'équipe de pneumologie de Strasbourg et l'Association Asthme, et avec l'aide des Laboratoires Aventis, une étude Multicentrique (Marseille, Montpellier, Paris, Strasbourg) a été menée de février 1999 à mars 2000. Les objectifs étaient :

- de comparer dans deux situations différentes, le suivi des conseils d'éviction de patients rhinitiques et/ou asthmatiques allergiques aux acariens : soit les conseils étaient donnés par une conseillère médicale en environnement intérieur (lors d'une visite à domicile après avoir reçu des recommandations d'un médecin), soit par un médecin,
- d'évaluer l'évolution des taux allergéniques dans les différents supports textiles de la chambre à coucher dans les deux groupes.

Pr F. de Blay,
Hôpitaux universitaires
de Strasbourg

Pour être éligibles, les patients devaient avoir une histoire clinique de rhinite et d'asthme évocatrice d'une allergie aux acariens, confirmée par un test cutané et/ou des Ig E spécifiques, et être exposés aux acariens (Acarex test \geq +). Les médecins pouvaient proposer des mesures d'éviction choisies parmi une liste de 14 mesures. Lors de sa visite à domicile, la conseillère médicale en environnement intérieur réalisait

des prélèvements de poussière dans différents supports textiles et donnait ou non des conseils d'éviction complémentaires.

L'observance du suivi était appréciée 5 mois après, lors d'une deuxième

Moins d'acariens mais pas encore assez de housses

visite, de même que l'effet sur les concentrations d'allergènes d'acariens. 378 patients ont été inclus, 187 dans le bras médecin seul et 191 dans le bras médecin + conseillère. L'âge moyen était de 20 ans avec une médiane de 15,5 ans.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'EVICION DES ALLERGENES DES ACARIENS

Méthodes applicables immédiatement : les procédures concernent surtout la chambre à coucher.

Les méthodes d'éviction seront guidées par l'Acarex-test et recommandées par un conseiller médical en environnement intérieur :

Matelas : housse anti-acariens

Sommier : si capitonné et si

Acarex-test positif : le changer pour un sommier à lattes ou à ressorts

Tapis, moquettes :

- si Acarex-test -, ne rien faire dans l'immédiat mais contrôler tous les 6 mois

- si Acarex-test + faible, acaricide (Acarosan poudre, Acide tannique, Acardust). Vérifier tous les 6 mois l'absence d'infestation.

- si Acarex-test ++, moyen ou +++ , fort, enlever la moquette et choisir un revêtement lavable)

Couette, oreiller, couverture :

- utiliser des matières synthétiques
- laver à température la plus haute possible, tous les 3 mois (souvent

40°C ; utilisation possible des laveries)

Draps et taies : laver toutes les semaines

Peluches : laver à la température la plus haute possible tous les 3 mois (choisir des peluches pouvant aller en machine).

Méthodes plus globales :

- Réduire l'humidité relative, notamment par augmentation de la ventilation
- S'il existe un vice de construction, orienter vers un technicien du bâtiment
- Choix de la localisation de la chambre ou de l'appartement : pas de sous-sol
- Choix de la ventilation : ventilation mécanique
- Climatisation ?
- Choix du revêtement de sol : lisse

*Martine Ott – Conseillère Médicale
en Environnement Intérieur
Hôpital Lyautey Strasbourg*

80 patients avaient un asthme seul, 110 une rhinite seule et 161 un asthme et une rhinite. Les centres de Montpellier et Strasbourg avaient plus d'habitations individuelles et un nombre moyen d'habitants plus faible (0,86 par pièce). 39% des patients possédaient un animal à domicile. Les moquettes étaient plus fréquemment retrouvées à Paris et à Strasbourg, de même que les peluches. La mise en place d'une housse a été réalisée dans moins de la moitié des cas alors que le conseil était donné systématiquement par la conseillère et par près de 90% des médecins. Sur ce conseil, l'effet additionnel de la conseillère était faible en raison de la grande fréquence avec laquelle ce conseil était donné. En revanche, pour le suivi d'autres conseils comme le lavage de

l'oreiller, de la couette, l'effet de la conseillère était manifeste avec des OR à 424 et 2030 ($p < 10^{-5}$, $p = 10^{-5}$, respectivement). De même, le remplacement du sommier et de l'oreiller était très largement plus réalisé avec la conseillère. En ce qui concerne les taux d'allergènes d'acariens sur le matelas et sur le sommier, la différence avant et après entre le groupe médecin est statistiquement plus faible que dans le groupe médecin + conseillère ($p = 0,02$). L'effet sur le sol n'a pu être apprécié en raison du faible nombre de patients qui se sont débarrassés de leur moquette.

En conclusion, cette étude montre que les médecins donnent parfois des conseils d'éviction à tort, que l'effet des conseillères est très net sur des conseils d'éviction

globale comme le lavage des oreillers, des couettes, le remplacement de l'oreiller... De plus, les conseillères médicales en environnement intérieur permettent d'obtenir une diminution des concentrations d'allergènes d'acariens dans les matelas et les sommiers. Ainsi, l'intérêt de cette nouvelle activité professionnelle vient d'être démontré. Actuellement, près de 15 conseiller(e)s médicaux(les) exercent dans notre pays, 1 en Belgique et 1 au Portugal. Une formation est dispensée au service de Pneumologie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

NB : le dosage des allergènes des acariens a été réalisé avec l'aide de la Société LVL.